



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Douarnenez, le 18 décembre 2019

SFR poursuit activement le déploiement de la Fibre à Douarnenez

Jean-Claude Brier, Délégué Régional Altice-SFR Ile-de-France a confirmé à François Cadic, Maire de Douarnenez et Erwan Le Floch, Président de Douarnenez Communauté, les engagements de SFR dans le déploiement de la Fibre sur la commune de Douarnenez.

En juin 2018, SFR et Orange ont signé un accord pour étendre leurs déploiements Fibre FTTH (Fiber To The Home ou Fibre jusqu'à l'abonné) en dehors des Zones Très Denses (ZTD). Cet accord concerne une partie de la Zone Moyennement Dense (AMII) qui n'était pas couverte dans le cadre de l'accord signé par SFR et Orange en 2011. Et c'est bien dans ce cadre que l'opérateur SFR remplace Orange pour continuer le déploiement de la Fibre sur la commune de Douarnenez.

Les travaux et les infrastructures déjà réalisés par l'ancien opérateur seront bien entendu exploités par SFR FTTH. Des travaux supplémentaires sont toutefois nécessaires pour continuer le déploiement de la Fibre dans la commune.

Le raccordement de Douarnenez est réalisé à partir de deux noeuds de raccordement optique (NRO) situé sur la commune. Les 32 points de mutualisation (PM) ou armoires de rue sont installés et permettront l'éligibilité de 4 500 foyers d'ici le premier trimestre 2020. Les habitants et professionnels douarnenistes profiteront alors d'un débit moyen 40 fois supérieur à celui de l'ADSL.

Conformément à son engagement, SFR poursuit activement les travaux de déploiement, quartier après quartier, pour terminer le déploiement de 92% des foyers douarnenistes d'ici fin 2020, soit près de 9 700 habitations et logements professionnels (les 8% restant seront raccordables à la demande d'ici fin 2022).

De plus, SFR, en tant que fournisseur d'accès internet (FAI), proposera également ses services fibre aux 1 050 premiers foyers douarnenistes déjà déployés par Orange d'ici le début de l'année prochaine.

Le déploiement de la Fibre répond à l'objectif partagé de SFR et de la Mairie de Douarnenez d'offrir, au cours des prochaines années, un accès au Très Haut Débit aux particuliers et aux entreprises leur permettant de bénéficier de services numériques complets et innovants.

L'opérateur SFR finance sur ses fonds propres cette opération d'envergure qui s'inscrit dans le cadre du plan national France Très Haut Débit. A partir du réseau Fibre déployé, d'autres opérateurs pourront, s'ils le souhaitent, proposer leurs offres commerciales aux habitants de la commune.

GUIDE PRATIQUE

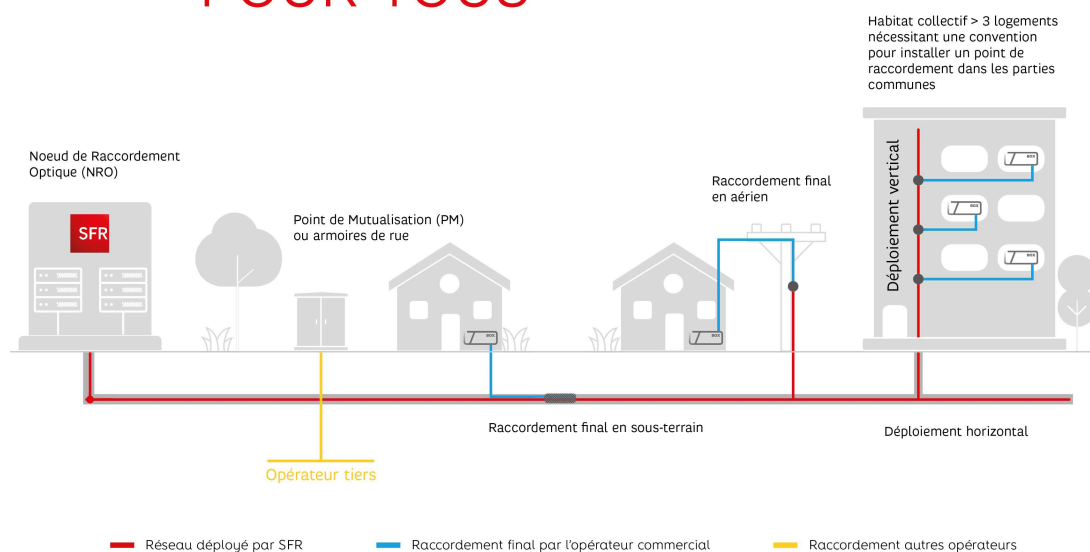
Comment vérifier l'éligibilité d'un foyer et souscrire à l'offre SFR ?

Pour vérifier l'éligibilité du foyer et souscrire à l'offre Très Haut Débit, il existe trois possibilités :

- Saisir son adresse ou numéro de téléphone sur le site : <http://www.sfr.fr/box-internet/la-fibre-chez-vous/#>
- Téléphoner, en appelant le **1099**.
- Se rendre dans une boutique SFR (Liste des boutiques sur <http://boutique.sfr.fr>).

Après avoir souscrit à l'offre Fibre SFR, une équipe de technicien se rendra au domicile des usagers.

LA FIBRE SCHÉMA EXPLICATIF DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN ZONE MOYENNEMENT DENSE **POUR TOUS**



Comment équiper son logement ?

- **En habitat collectif** (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial. Pour tous renseignements sur la mise en place d'une convention d'opérateurs d'immeubles, il faut adresser une demande par mail à l'adresse suivante : ERT-OUEST-CONVENTIONNEMENT@ert-technologies.fr.
- **En maison individuelle**, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires pour ce raccordement (par exemple l'installation d'un fourreau dans le jardin), ceux-ci sont à la charge du propriétaire.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre peut fournir de très grandes quantités de données, à la vitesse de la lumière, sur des milliers de kilomètres. A cette vitesse, il est possible de faire sept fois et demi le tour de la Terre en seulement une seconde !

En quoi la fibre diffère-t-elle de l'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les fournisseurs d'accès à Internet, la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique, contrairement à l'ADSL, puisque les informations transitent par un câble. L'ADSL présente un défaut majeur : son signal s'affaiblit au fur et à mesure que le nœud de raccordement s'éloigne, ce qui limite les débits. La fibre optique, elle, offre des débits quasiment illimités jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Méga pour l'ADSL.

Quelles sont les performances de la fibre ?

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande et offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Technologie ultra moderne, la fibre propose des débits parmi les plus élevés du marché, permettant de répondre à l'explosion des usages, aux services toujours plus innovants et à la convergence des contenus.

Avec la fibre, vous pouvez :

- **Télécharger** un film (700 Mo) en 7 secondes (contre 5 minutes en ADSL) ou une série de 10 épisodes (5000 Mo) en 50 secondes (contre 45 minutes en ADSL)
- **Jouer en réseau** et prendre vos adversaires de vitesse
- **Mettre en ligne** une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en ADSL)
- **Transformer votre TV** en écran de cinéma

A propos d'Altice France – alticefrance.com

Altice France est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France.

A travers SFR, 2ème opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 22 millions de clients. Doté d'un réseau en Fibre optique (FTTH / FTTB) de 14 millions de prises éligibles, SFR couvre également 99 % de la population en 4G.

SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs.

Altice France est également un groupe médias de premier plan avec 15 chaînes de télévision, 2 radios, des titres de presse, autour de marques emblématiques telles que BFM, RMC, Libération ou encore L'Express.

Que ce soit à travers son kiosque numérique, son portefeuille de droits sportifs, la production, le financement ou l'achat de contenus originaux et exclusifs, Altice France invente de nouveaux modèles d'édition et de distribution ouverts à tous.

En 2018, Altice France a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros

Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : [@AlticeFrance](https://twitter.com/AlticeFrance)

A propos de SFR FTTH

SFR FTTH est une filiale du Groupe Altice France, spécialisée dans la conception, la construction et l'exploitation de réseaux et d'infrastructures de télécommunications pour les collectivités territoriales.

À ce titre, SFR FTTH va déployer, commercialiser et assurer la maintenance d'au moins 5 millions de prises FTTH dans les prochaines années.

Elle intervient en Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) et en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) dans le cadre de déploiements en fonds propres et en zone RIP dans le cadre de Délégations de Service Public ou par le biais de Partenariats Public Privé aux projets d'aménagement numérique du territoire initiés par les collectivités territoriales.

Contacts presse :

Mairie de Douarnenez : Anouck Mikhailow - anouck.mikhailow@mairie-douarnenez.fr - 02 98 74 46 89

SFR : Marielle Bocenno – marielle.bocenno@sfr.com – 02 72 74 32 05